

## Feu dans l'enceinte d'un bâtiment industriel

### Contexte opérationnel

Le **samedi 24 août** en fin d'après-midi, le CTA engage les secours pour « feu de bâtiment industriel ». Cette société collecte et recycle des déchets industriels et ménagers. Le feu concerne une zone de stockage de batteries et de condensateurs à l'air libre, sur une surface de 100 m<sup>2</sup>.

### Moyens au départ



### Moyens en renfort



### Situation à l'arrivée

Une épaisse fumée est visible depuis la rue. Le feu se situe au fond de l'enceinte de l'établissement. Les différents matériaux en feu sont à l'air libre, dans des fûts de 200 litres, accolés à un entrepôt pour lequel il existe un risque de propagation.

### Réactions immédiates

Un troisième FPT, une CETEX et une CEM sont demandés en renfort. Deux lances dont une COMPACTOR sont mises en place pour diminuer l'intensité du foyer principal.

### Évènements particuliers

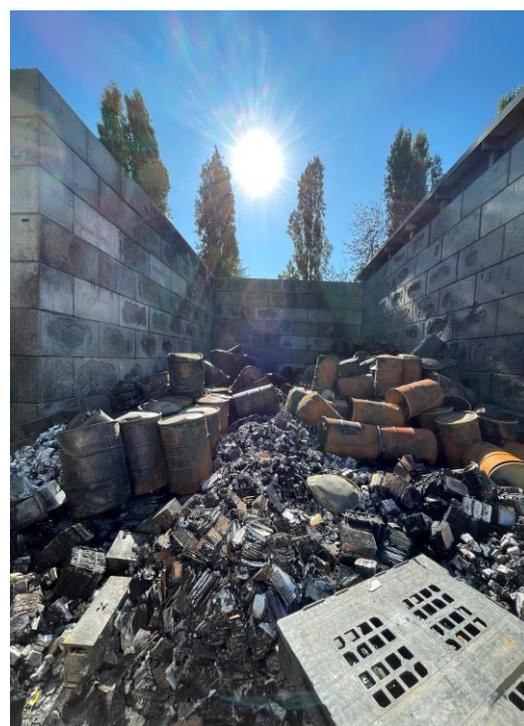
Le site dispose d'un bassin de rétention des eaux polluées non vidé à la suite d'un incendie qui s'est déclaré quelques semaines auparavant. Le responsable de l'établissement ne connaît pas son volume.

### Issue

Le feu est éteint après 3 heures de lutte, notamment avec une lance à mousse bas foisonnement.

Le bassin de rétention ne déborde pas et aucune pollution n'est constatée dans le réseau d'assainissement.

L'entreprise peut poursuivre son activité.



## Difficultés

- L'identification de l'intervention par le CODIS est difficile car le feu se situe au fond de l'entreprise, non visible depuis la rue. Les témoignages sont vagues. Le premier moyen est engagé pour « feu de voiture ».
- L'engagement d'un engin supplémentaire, à l'initiative du centre à proximité, désorganise la réponse opérationnelle départementale. En effet, la composante RCH, spécialité de centre, ne peut plus être assurée alors que l'intervention est justement à dominante RCH. Les spécialistes viennent de plus loin, allongeant les délais et augmentant le risque routier.
- Le bassin de rétention étant déjà partiellement rempli, il est nécessaire d'anticiper un éventuel débordement et un écoulement vers le réseau d'assainissement.
- Des batteries de 400 kg continuent à fumer en fin d'intervention. L'idée de manœuvre prise, en concertation avec l'exploitant, est de les immerger ce qui nécessite un engin de levage et des contenants adéquats.

## Éléments favorables

- Un VSAV en cours de transport passe à proximité du sinistre et donne des informations sur l'origine du feu.
- Des moyens d'extinction sont mis en œuvre rapidement qui permettent d'enrayer la propagation du feu au stockage voisin en s'appuyant sur les murs de cantonnement.
- L'attaque massive par une lance MONITOR sur CBEA éteint le foyer principal.
- Le bassin de rétention des eaux d'extinction est saturé mais juste suffisant.
- Un moyen de levage et du personnel de l'entreprise sont disponibles pour immerger les batteries.

## Ce qu'il faut retenir

Le CODIS est la station directrice qui gère l'ensemble des moyens opérationnels du Sdis grâce à sa vision départementale. Les centres d'incendie et de secours qui ont une vision locale peuvent proposer un engagement de moyens au CODIS qui validera ou non la proposition.

Les engagements de moyens sur initiative personnelle sont à proscrire, exception faite de tout péril imminent avéré, pour la préservation de vie humaine.

## Pour aller plus loin ...

<https://www.inrs.fr/risques/chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Le directeur départemental

**Contrôleur Général Laurent CHAVILLON**  
Chef de corps

## Focus

### MOYENS DE LUTTE CONTRE LE RISQUE CHIMIQUE DANS LE VAL D'OISE

**LOD 2024: 51 RCH1, 84 RCH2, 19 RCH3, 3 RCH4**

MOYENS	ARMEMENT EN PERSONNEL	AFFECTATIONS	POSSIBILITÉS OPÉRATIONNELLES
 <b>3 VCH</b> (Véhicule risques <b>CH</b> imiques et biologiques)	<b>3 RCH1</b> minimum dont 1 sous-officier Départ possible à 2 si complété par un spécialiste isolé RCH2 minimum "RCH-CE-INTER"	C.I.S. COU  C.I.S. SAN  C.S.P. VLB	Balisage, détection, mesures, protection, prélèvements face à des risques spécifiques. Tenues de protection.
 <b>1 CEPOL</b> (CEllule <b>POLL</b> ution)	<b>3 RCH2</b> dont 1 CA1	C.S.P. VLB	Véhicule de lutte contre les pollutions terrestres et aquatiques en milieu naturel ou industriel
 <b>2 UMD</b> (Unité <b>M</b> obile de <b>D</b> écontamination)	<b>3</b> agents formés UMD dont 1 CA1	C.S.P. ARG  C.S.P. VLB	Module de décontamination des populations, victimes d'agressions de type nucléaire, radiologique, chimique, toxiques de guerre ou d'origine industrielle.
 <b>1 CE-PRV-NRBC</b> (CEllule <b>P</b> oint de <b>R</b> assemblement des <b>V</b> ictimes face aux risques <b>N</b> ucléaires <b>R</b> adiologiques <b>B</b> actériologiques et <b>C</b> himiques)	<b>3 RCH2</b> dont 1 CA1	C.S.P. VLB	Mise en place d'un PRV NRBC permettant la prise en charge de 50 personnes invalides et 250 personnes valides en zone contrôlée en cas d'attentat mettant en œuvre des matières NRBC.

### GROUPES PRÉCONSTITUÉS

INTITULÉ	MOYENS	OBSERVATIONS
Élément de reconnaissance		Engagement si le risque chimique n'est pas confirmé
CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique)		Engagement si le risque chimique est avéré. *VID RCH avec 3 RCH2
Groupe DÉPOL		
Groupe DÉCONTA NRBC	